

ASILE IMMIGRATION CRISE MIGRATOIRE OU CRISE DE L'ACCUEIL ?

Dans la foulée de ma première question au Gouvernement et en attendant la loi Asile et Immigration qui sera examinée au Sénat à la mi-juin, je me suis beaucoup investi sur le terrain en Isère, mais aussi à nos frontières.

Etats généraux des Migrations

J'ai participé aux Etats généraux des migrations à Grenoble, Briançon et Chambéry. J'ai rencontré plus particulièrement le collectif Migrants en Isère, ainsi que le CART et le CARM (Collectif



d'Aide aux réfugiés du Trièves et de la Matheysine) et les maires du Trièves et du Nord Isère mobilisés pour l'accueil des migrants. Ce fût l'occasion d'échanger sur les réalités quotidiennes auxquelles sont confrontées toutes les associations et élus solidaires qui font un travail remarquable palliant souvent au désengagement coupable de l'Etat.



Action surprise à la PAF de Menton et au camp de Vintimille le samedi 31 mars 2018

Avec une équipe constituée d'associations locales et nationales d'aide aux migrants (ANAFE, Amnesty international), de citoyens solidaires (Pierre-Alain Mannoni), d'avocats (Mireille Damiano du barreau de Nice notamment) et d'élus (Michèle Rivasi députée européenne, Myriam Laidouni-Denis, conseillère régionale AURA et moi-même), nous nous rendus le 31 mars dernier au poste frontière de Vintimille. **Nous nous étions déjà rendus à la police aux frontières au col de l'Echelle aux côtés d'Eric Piolle maire de Grenoble et Myriam Laidouni-Denis.** En profitant de la possibilité qu'ont les parlementaires d'entrer dans des lieux de privation de liberté nos objectifs étaient multiples :

- > identifier les traitements dégradants et les manquements à la loi que nous soupçonnions ;
- > apporter des informations et les éléments juridiques nécessaires aux associations locales pour leurs recours ;
- > mettre en lumière médiatique cette situation inacceptable et l'action essentielle de tous les acteurs qui s'engagent pour la dignité humaine (élus, militants, associations) pour faire évoluer l'opinion.

Très tôt le matin, Nous sommes arrivés de manière imprévue et sur deux sites : la gare de Menton et le poste de la Police aux frontières (PAF) de Menton pont Saint-Louis.



J'ai donc visité la PAF pour prendre connaissance des conditions dans lesquelles s'applique le droit pour les migrants. Seuls les élus ont été autorisés à visiter les lieux, les trois journalistes qui nous accompagnaient n'ont pas pu rentrer malgré la loi du 17 avril 2015 qui le permet. Nous avons été reçus par le major puis la commissaire de la PAF.



Nous avons observé que la reconnaissance de la minorité des personnes se déclarant mineures est très subjective et dépend de l'interprétation de l'agent en service. Les formulaires de refus d'entrée sont remplis sans le consentement éclairé des intéressés. Leurs droits ne sont pas respectés.

Le recours à la PAJE (Association Avenir Jeunesse) missionnée par le Département afin de protéger. Par ailleurs nous avons pu constater aussi que les mineurs sont détenus avec des majeurs, ce qui est illégal pour une durée de plus de 11h.

Beaucoup de ces éléments recueillis durant les opérations vont permettre des suites juridiques.

L'après-midi, nous nous sommes rendus à Vintimille pour rencontrer les personnes qui résident dans des camps en attendant de passer la frontière. Nous avons pu visiter un premier camp improvisé sous le pont de l'autoroute, comprenant une centaine de tentes avec des hommes seuls et également beaucoup de familles avec enfants dont des jeunes femmes avec bébés.

Cette action n'est pas une finalité mais s'inscrit dans un processus sur le long terme qui vise à contribuer à des actions coordonnées au niveau national. Une coordination (notamment d'élus) est en gestation en lien avec les Etats Généraux des migrations et en continuité des travaux de la convention nationale des migrations de Grande-Synthe qui s'est tenue début mars 2018.



LOI ASILE ET IMMIGRATION

Comme promis par Emmanuel Macron durant sa campagne présidentielle, le Gouvernement propose un projet de loi censé améliorer les conditions de traitement des demandes d'asiles (environ 100 000 en 2017, en hausse ces dernières notamment du fait des conflits qui se multiplient tout autour de la Méditerranée). Au-delà de cet objectif louable, le projet entend également réguler les flux migratoires (environ 250 000 personnes par an soit 0,3 % de la population française) introduisant une distinction plus que discutable entre les « réfugiés » qui fuient une situation politique catastrophique et les « migrants » qui fuient une situation économique catastrophique.

Après présentation en Conseil des ministres et examen à l'Assemblée nationale, il en ressort que le texte ne répond même pas à son premier objectif plutôt louable et durcit le parcours de demande d'asile. Il constitue un nouveau texte liberticide pour essayer vainement de contenir les flux migratoires. J'en veux pour preuve l'augmentation des délais de rétention de 45 à 90 jours. Ce texte, dont des pans entiers ont été votés par les députés LR et FN est condamné par l'ensemble des associations de défense des droits humains ou chargées de l'accueil des réfugiés.

Il sera examiné au Sénat entre le 11 et le 26 juin et c'est avec vigueur que je m'y opposerai.

EXPOSITION À LA PERMANENCE



Dans le cadre de l'exposition des photographies de Claudia Masciave sur le thème de la migration, installée entre février et juin à ma permanence, j'ai organisé une table ronde sur les migrations face aux replis identitaires européens et nationaux. Une soirée riche dans ses échanges et très conviviale.

Cet événement inaugure un cycle de soirées, tout au long de mon mandat au rythme des expositions accueillies à ma permanence, qui associeront approche artistique et politique. La prochaine sera en juin sur le thème de l'hydroélectricité, en résonance aux photos des salariés de GE-Hydro de Stéphane Legal-Viliker.